



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal N°2021-005

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES HAUTES- ALPES : extension d'adhésion à IT05

Séance du : 09 Février 2021

Date de convocation : 02 Février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Nathalie, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : SIONNET Philippe à PIC Jean-Pierre,

Absent : SIONNET Philippe,

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes instituant l'agence technique départementale dénommée IT05 (Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes) au service des collectivités, en date du 22 octobre 2013 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2014 d'adhésion pour les prestations relevant du seul domaine de l'eau potable ;

Vu les statuts adoptés par l'Assemblée Générale constitutive de l'établissement public IT 05 le 28 janvier 2014, mis à jour lors de l'Assemblée Générale du 8 octobre 2020 ;

Vu la mise en œuvre du programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) programmé dans les prochaines semaines ;

Compte-tenu de la prise en charge, à 50 % par la Communauté de Communes du Briançonnais, des missions d'IT05 autres que l'eau et l'assainissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'étendre son adhésion à tous les services, hors assainissement, compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

DECIDE :

- d'étendre l'adhésion à IT 05, à partir du 1^{er} janvier 2021, pour l'ensemble des prestations, hors assainissement.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :
Date affichage :

